



**Question écrite de la Katrin JADIN
à Monsieur Philippe GOFFIN, Ministre de la Défense,
concernant
le manque criant de profils techniques à l'armée
- Bruxelles, le 16 juillet 2020 -**

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la récente visite de la commission Défense à la caserne de Kleine Brogel, une nouvelle fois le manque de profils techniques à l'armée a été pointé du doigt. En effet, le manque de techniciens a et aura d'énormes conséquences sur le bon fonctionnement de nos composantes. Une des raisons est la grande concurrence de la part des entreprises civiles, notamment puisqu'ils forment déjà les jeunes talents techniques à partir de l'âge de 16 ans. Une possibilité que la Défense n'offre malheureusement plus depuis environ 10 ans.

L'armée était une piste de formation sérieuse pour ceux qui ne désiraient plus poursuivre leur secondaire après avoir passé le certificat d'étude du 1^{er} degré. Or, actuellement les formations techniques via le cursus des sous-officiers à la Défense ne sont plus que réservées aux personnes ayant obtenu un CESS. Pourtant, il est évident que la voie engagée par les rhétoriciens est plutôt celle d'un parcours académique qu'une formation technique.

Tant en Flandre qu'en Communauté germanophone, la formation en alternance a porté ses fruits. Dans la plupart des cas, les jeunes formés ne changeront plus de cap une fois que la formation a été accomplie. Ce genre de formation à partir de 16 ans devrait également de nouveau être possible à la Défense pour pallier le manque de techniciens et autres profils techniques.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous nous donner les chiffres de recrutement des profils techniques pour ces dernières années ? Combien de places sont restées vacantes ?
- Pour quelles raisons, il n'est plus possible d'être formé à l'armée dès l'âge de 16 ans ?
- Ne serait-il pas envisageable de revenir à un modèle semblable à la formation par alternance dès 16 ans afin d'ouvrir l'offre un à public plus large ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

1. Les données demandées se trouvent dans le tableau en annexe à la présente réponse.
2. Concernant la possibilité de suivre une formation à la Défense dès l'âge de 16 ans, la Défense ne dispose plus des moyens nécessaires à la réouverture de telles écoles ou centres de formation.
3. Etant donné les diverses dispositions légales au niveau national et international protégeant les enfants soldats, il n'est pas dans les intentions de la Défense d'ouvrir de tels établissements. La Défense s'oriente pleinement vers la création d'une option Défense et Sécurité dans le troisième degré de l'enseignement secondaire, afin de préparer les jeunes aux épreuves de sélection et aux métiers à la Défense, chez les pompiers, à la police, comme agent de gardiennage ou agent pénitentiaire.

La possibilité d'une formation par alternance a été proposée par Syntra Vlaanderen il y a quelque temps, mais il n'a pas été jugé opportun d'y donner suite pour les raisons suivantes : obligations pécuniaires en vertu d'un accord de formation alternative, formation obligatoire pour le militaire qui doit superviser le stagiaire, stages de formation difficiles à mettre en place, accessibilité du lieu de travail par les transports en commun, charge de travail importante vu qu'il y a un mentor par stagiaire et potentiel de recrutement très limité en Flandre. Toutefois, en région wallonne, un testcase de formation en alternance pour les jeunes qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire, est à l'étude pour exploiter cette piste en coopération avec les IFAPME. Ce testcase devrait se dérouler à Marche-en-Famenne. A priori, il serait procédé à des recrutements via la réserve pour offrir aux jeunes demandeurs d'emploi d'entamer un trajet d'alternance au sein de la Défense.

En outre, la Défense coopère également au projet Dual learning pour les étudiants de l'enseignement supérieur et des cours pour adultes, les options de formation étant également plus en phase avec les profils recherchés.

Tableau : *Nombre de postes techniques ouverts et d'incorporations au cours de ces 5 dernières années*

| <i>Années Jaren</i> | <i>Postes techniques ouverts Openstaande technische posten</i> | <i>Nombre d'incorporations Aantal inlijvingen</i> |
|-------------------------|--|---|
| 2015 | 147 | 143 |
| 2016 | 175 | 142 |
| 2017 | 220 | 122 |
| 2018 | 240 | 181 |
| 2019 | 270 | 158 |